

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (STMG)

GESTION ET FINANCE

ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ PARTIE ÉCRITE

SESSION 2019

Durée : 4 h

Coefficient : 6

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Annexe (s) à rendre avec la copie:

ANNEXE A – Page 13/13 (fournie en deux exemplaires)

***Le sujet comporte 13 pages numérotées 1/13 à 13/13
Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet
dès sa mise à votre disposition.***

Le sujet comporte deux parties indépendantes :

Sommaire	p 2
----------------	-----

Première partie (95 points)

Présentation.....	p 3
DOSSIER 1 – Opérations courantes et d’inventaire	(43 points) p 4
DOSSIER 2 – Étude prévisionnelle de la trésorerie.....	(25 points) p 5
DOSSIER 3 – Affectation du résultat	(27 points) p 6

Deuxième partie (25 points)	p 7
--	------------

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 – Opérations courantes et d’inventaire

ANNEXE 1 – Extrait du plan des comptes de la société Legomo	p 8
ANNEXE 2 – Extrait du plan comptable général.....	p 8
ANNEXE 3 – Factures V1578 et A1325	p 9
ANNEXE 4 – Facture d’acquisition de la nouvelle conditionneuse	p 10
ANNEXE 5 – Tableau de remboursement de l’emprunt	p 10
ANNEXE 6 – Écriture de régularisation au 31 décembre 2018.....	p 10

DOSSIER 2 – Étude prévisionnelle de la trésorerie

ANNEXE 7 – Prévisions de trésorerie du premier trimestre 2019.....	p 11
ANNEXE A – Budgets des décaissements et de trésorerie du premier trimestre 2019 (à rendre avec la copie)	p 13

DOSSIER 3 – Affectation du résultat

ANNEXE 8 – Extrait du bilan au 31 décembre 2018	p 12
ANNEXE 9 – Extrait des statuts de l’entreprise Legomo	p 12
ANNEXE 10 – Extrait du code du commerce : article L232-10	p 12
ANNEXE 11 – Projet initial d’affectation du résultat de l’exercice 2018	p 12

Les deux exemplaires fournis pour l’annexe A (à rendre en un exemplaire), étant suffisants pour permettre la préparation et la présentation des réponses, il ne sera pas distribué d’exemplaires supplémentaires.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou de les) mentionner explicitement dans votre copie.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le numéro, l'intitulé des comptes et un libellé de l'écriture.*

PREMIÈRE PARTIE

Fondée en 1984, l'entreprise Legomo est une SAS au capital de 500 000 € qui emploie 38 salariés. Elle est implantée à Vierzon dans le département du Cher (18). La société est présidée depuis trois ans par V. Bertugo.

L'entreprise est spécialisée dans la transformation et le conditionnement de céréales et de légumineuses issues de l'agriculture biologique.

Les céréales (quinoa, orge, blé, petit épeautre...) et légumineuses (haricots secs, pois chiches, lentilles...) sont achetées essentiellement à des exploitants agricoles de la région. Elles sont ensuite précuites et conditionnées en sachets. Depuis quelques mois, l'entreprise propose aussi une gamme de plats cuisinés.

Les principaux clients sont les magasins bio de la région et, dans une moindre mesure, la grande distribution. L'entreprise s'efforce par ailleurs de développer ses ventes sur internet par l'intermédiaire de sites spécialisés dans la commercialisation de produits bio.

Depuis quelques années, l'entreprise doit faire face à une demande en forte hausse en raison de l'intérêt croissant des consommateurs pour une alimentation plus végétale et biologique.

Pour répondre à cette demande et gagner des parts de marché, l'entreprise investit régulièrement pour augmenter ses capacités de production.

L'activité de l'entreprise est soumise à la TVA au taux réduit de 5,5%.

L'exercice comptable correspond à l'année civile.

La comptabilité est tenue au sein de l'entreprise en utilisant quatre journaux divisionnaires : achats (AC), ventes (VT), trésorerie (TR) et opérations diverses (OD).

L'entreprise fait appel à un cabinet d'expertise-comptable pour valider la comptabilité et établir les comptes annuels.

A – Organisation comptable et facture client

L'entreprise Legomo propose à ses clients une grande diversité de produits. Afin d'améliorer la gestion des stocks et permettre à V. Bertugo de prendre des décisions adaptées à chaque produit, l'entreprise Legomo a choisi de personnaliser le plan comptable.

Vous disposez des **ANNEXES 1, 2 et 3**.

Travail à faire

1. **Indiquer si les comptes 701001, 701002, 701003... créés par l'entreprise Legomo sont conformes aux normes comptables françaises.**
2. **Présenter les avantages que peut retirer l'entreprise Legomo d'utiliser des comptes distincts par nature d'articles (haricots secs, lentilles, pois chiches...).**
3. **Enregistrer, en précisant les journaux utilisés par l'entreprise, les factures V1578 et A1325.**
4. **Indiquer les impacts de l'enregistrement comptable des factures V1578 et A1325 sur le résultat et sur la trésorerie de l'entreprise Legomo.**

B – Les opérations d'inventaire

L'entreprise a fait l'acquisition, le 15 septembre 2018, d'une nouvelle conditionneuse (ensacheuse alimentaire) afin d'augmenter sa capacité de production. Cet investissement a été financé par un emprunt bancaire. Elle a été mise en service le jour de l'acquisition.

Cette conditionneuse permet d'emballer les différentes légumineuses et céréales proposées par l'entreprise. Elle permet de réaliser des sachets de poids différents selon les besoins des clients. Elle sera utilisée pendant 5 ans.

L'utilisation de cette conditionneuse dépendra des commandes des clients mais également des quantités de céréales et de légumineuses que les exploitants agricoles de la région seront en capacité de livrer. En effet l'entreprise achetant essentiellement à ces derniers, les quantités livrées dépendent du niveau des récoltes qui varie en fonction des conditions météorologiques et de la saison.

Dans un premier temps, l'entreprise avait envisagé de l'amortir selon son utilisation en retenant comme unité d'œuvre le nombre de sachets utilisés. Après réflexion, l'entreprise a renoncé à l'amortir selon le mode non linéaire et a de ce fait opté pour un amortissement selon le mode linéaire.

Vous disposez des **ANNEXES 4, 5 et 6**.

Travail à faire

1. Présenter l'écriture d'acquisition de la nouvelle conditionneuse (ensacheuse alimentaire) enregistrée au journal des OD de l'entreprise le 15 septembre 2018. Justifier vos calculs.
2. Donner un argument qui pourrait être mobilisé en faveur d'un amortissement non linéaire de la nouvelle conditionneuse.
3. Justifier la pertinence du mode d'amortissement linéaire retenu par l'entreprise Legomo pour la nouvelle conditionneuse.
4. Enregistrer dans le journal concerné de l'entreprise la dotation aux amortissements de la nouvelle conditionneuse au 31 décembre 2018.
5. Préciser la date à laquelle l'entreprise devra s'acquitter des intérêts relatifs à la première échéance d'emprunt.
6. Justifier le montant et les comptes utilisés dans l'écriture de régularisation enregistrée au journal des OD de l'entreprise au 31 décembre 2018 (annexe 6).

DOSSIER 2 – ÉTUDE PRÉVISIONNELLE DE LA TRÉSORERIE

L'entreprise Legomo décide de se lancer début janvier 2019 dans une nouvelle activité : la préparation de plats cuisinés. Cette nouvelle production nécessite de nouveaux équipements : un équipement de cuisson et d'emballage, un tunnel de refroidissement, une chambre froide. dont le coût d'acquisition s'élève à 165 000 € HT.

L'investissement et l'aménagement des locaux se feront dès le mois de janvier 2019.

La trésorerie de l'entreprise s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 177 622 €. Les dirigeants ont décidé de financer cet investissement à hauteur de 40 % par emprunt, le reste sur fonds propres.

V. Bertugo s'interroge sur l'impact qu'aura cette nouvelle activité sur la trésorerie de l'entreprise et souhaite donc qu'une analyse prévisionnelle soit réalisée pour le premier trimestre 2019.

Par ailleurs, elle voudrait satisfaire les attentes des actionnaires en distribuant un minimum de 200 000 € de dividendes avant le mois de septembre 2019 si le niveau de la trésorerie le lui permet.

Vous disposez de l'**ANNEXE 7** pour traiter ce dossier et de l'**ANNEXE A** à rendre avec la copie.

Travail à faire

1. Retrouver le délai de règlement accordé aux clients de l'entreprise Legomo.
2. Expliquer pour quelle raison l'entreprise Legomo ne décaisse pas de TVA au mois de février 2019.
3. Compléter le budget des décaissements présent en ANNEXE A pour le premier trimestre 2019.
4. Compléter le budget de trésorerie du premier trimestre 2019 présent en ANNEXE A.
5. Expliquer l'évolution de la trésorerie de l'entreprise Legomo pour le premier trimestre 2019.

DOSSIER 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'entreprise Legomo doit donner satisfaction à ses parties prenantes, notamment ses actionnaires par le versement de dividendes. Mais elle doit aussi conserver un autofinancement pour faire face à ses investissements futurs qui permettent d'assurer le développement de l'entreprise.

Compte tenu des bons résultats de l'exercice 2018 à savoir un bénéfice de 784 813 €, V. Bertugo a envisagé dans un premier temps de privilégier une distribution conséquente de dividendes s'élevant à 48 € par action. Un projet initial de répartition des résultats a été préparé dans cette optique.

Toutefois, contrainte par la trésorerie de l'entreprise qui s'élève à 184 564 € à la fin du mois d'avril, elle souhaite toutefois qu'une partie plus importante du résultat soit mise en réserves pour préserver la trésorerie de son entreprise.

Vous disposez des **ANNEXES 8, 9, 10 et 11** pour traiter ce dossier.

Travail à faire

- 1. Justifier le montant de la réserve légale figurant dans le projet initial d'affectation du résultat de 2018.**
- 2. Expliquer la raison pour laquelle ce projet ne peut pas être retenu.**

Finalement V. Bertugo propose de doubler la dotation à la réserve facultative. Ce projet a été voté par l'assemblée générale des actionnaires.

- 3. Établir l'affectation du résultat votée en Assemblée générale.**
- 4. Comptabiliser l'affectation du résultat 2018 au journal des OD de l'entreprise au 31 décembre 2018.**
- 5. Présenter les capitaux propres après affectation du résultat 2018.**
- 6. Évaluer les avantages et risques de ce nouveau projet d'affectation du résultat.**

DEUXIÈME PARTIE

L'entreprise Legomo a déjà été amenée à plusieurs reprises à s'interroger sur le financement de son activité.

Le fort développement de son marché ces dernières années entraîne une augmentation rapide de ses besoins de financement.

En effet, toute entreprise en développement doit parvenir à financer convenablement les investissements nécessités par la croissance de son activité. Elle doit aussi financer l'augmentation de son besoin en fonds de roulement et préserver sa trésorerie.

Par ailleurs, elle doit également veiller à répondre aux attentes des parties prenantes notamment celles qui participent au financement du développement de son activité.

Travail à faire

En une ou deux pages au maximum, à partir de vos connaissances et en vous inspirant des situations présentées dans la première partie, répondre à la question suivante :

Une entreprise doit-elle préférer l'autofinancement au financement par emprunt pour développer son activité ?

ANNEXE 1 - Extrait du plan des comptes de la société Legomo

Numéro	Intitulé	Numéro	Intitulé
215401	Conditionneuse	701001	Ventes haricots secs
215402	Four	701002	Ventes pois chiches
215403	Machine sous vide industrielle	701003	Ventes lentilles
[...]	[...]	701004	Ventes semoule
601001	Achats haricots secs	701005	Ventes quinoa
601002	Achats pois chiches	701006	Ventes petit épeautre
601003	Achats lentilles	701007	Ventes graines de lin
601004	Achats semoule	701008	Ventes graines de tournesol
601005	Achats quinoa	701009	Ventes mélanges 5 céréales
[...]	[...]	[...]	[...]

Les comptes clients et fournisseurs sont composés de la façon suivante : 401 ou 411 suivi des 3 premières lettres du client ou du fournisseur.

Exemple : Fournisseur Dupont = compte 401DUP

ANNEXE 2 - Extrait du plan comptable général

Art. 111-1

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute personne physique ou morale soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe, sous réserve des dispositions qui leur sont spécifiques.

Les personnes physiques ou morales visées au 1er alinéa sont dénommées « entités » dans le présent règlement.

Art. 911-5

L'entité établit un plan de comptes conforme au plan de comptes figurant à l'article 932-1.

Art. 932-1

[...]

Classe 7 : Comptes de produits

70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

701 - Ventes de produits finis

[...]

706 - Prestations de services

707 - Ventes de marchandises

[...]

www.anc.gouv.fr

ANNEXE 3 - Factures V1578 et A1325

Legomo ZI des Forges 18100 VIERZON DOIT IVbio 121 boulevard de l'avenir 18000 BOURGES Facture : V1578 Date : 25/12/2018					
Référence	Désignation	Quantité	PUHT	Remise 3%	Montant
PE500G	Petit épeautre 500g	200	1,95	0,06	378,30
LV500G	Lentilles vertes 500g	150	3,25	0,10	472,88
NET COMMERCIAL					851,18
Port					20,00
TVA 5,5%					47,91
NET A PAYER TTC					919,09
Règlement par virement avant le 25/01/2019					

SCEA LEBRON Chemin de l'espérance 18 350 Cornusse DOIT Facture : A1325 Date : 27/12/2018				
DOIT Legomo ZI des Forges 18100 VIERZON				
Référence	Désignation	Quantité	PUHT	Montant
LV500G	Lentilles vertes du Berry (label rouge)	1 tonne	650,00	650,00
BRUT HT				650,00
TVA 5,5%				35,75
NET A PAYER TTC				685,75
Règlement par virement avant le 27/01/2019				

ANNEXE 4 – Facture d'acquisition de la nouvelle conditionneuse

SA Ensago ZI des Forges 18100 VIERZON				
		DOIT	Legomo ZI des Forges 18100 VIERZON	
Facture : 598 Date : 15/09/2018				
Référence	Désignation	Quantité	PUHT	Montant
ENSA1852	Conditionneuse	1	12 700,00	12 700,00
BRUT HT				12 700,00
Remise fidélité 5%				635,00
NET COMMERCIAL				12 065,00
Frais d'installation et de mise en service				685,00
TOTAL HT				12 750,00
TVA 20 %				2 550,00
NET A PAYER TTC				15 300,00
Règlement par virement avant le 30/10/2018				

ANNEXE 5 - Tableau de remboursement de l'emprunt

Capital emprunt : 12 750,00			Date emprunt : 01/10/2018		
Durée de l'emprunt : 5 ans			Date 1^{ère} échéance : 01/10/2019		
Taux annuel : 1%					
Date d'échéance	Capital en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuité	Capital en fin de période
01/10/2019	12 750,00	127,50	2 550,00	2 677,50	10 200,00
01/10/2020	10 200,00	102,00	2 550,00	2 652,00	7 650,00
01/10/2021	7 650,00	76,50	2 550,00	2 626,50	5 100,00
01/10/2022	5 100,00	51,00	2 550,00	2 601,00	2 550,00
01/10/2023	2 550,00	25,50	2 550,00	2 575,50	0,00

ANNEXE 6 – Écriture de régularisation au 31 décembre 2018

Journal des OD

31/12/2018					
661000	168800	Charges d'intérêts	31,88		31,88
		Intérêts courus			
		<i>Écriture de régularisation 2018</i>			

ANNEXE 7 - Prévisions de trésorerie du premier trimestre 2019

Budget des ventes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Ventes HT	969 052,00	1 065 957,20	1 172 552,92	1 231 180,57	1 292 739,59	1 292 739,59
TVA collectée	53 297,86	58 627,65	64 490,41	67 714,93	71 100,68	71 100,68
Ventes TTC	1 022 349,86	1 124 584,85	1 237 043,33	1 298 895,50	1 363 840,27	1 363 840,27

Budget des encaissements	Janvier	Février	Mars	Créance au 31 mars
Créances clients au 31/12	932 410,00			
Ventes de janvier		1 022 349,86		
Ventes de février			1 124 584,85	
Ventes de mars				1 237 043,33
Emprunt		66 000,00		
Totaux	932 410,00	1 088 349,86	1 124 584,85	1 237 043,33

Budget des achats	Janvier	Février	Mars
Achats HT	610 502,76	671 553,04	738 708,34
TVA déductible sur ABS	33 577,65	36 935,42	40 628,96
Achats TTC	644 080,41	708 488,46	779 337,30

Budget des investissements	Janvier	Février	Mars
Acquisition du nouveau matériel	165 000,00		
TVA sur immobilisations	33 000,00		
Acquisition TTC	198 000,00		

Budget de TVA	Janvier	Février	Mars
TVA collectée	53 297,86	58 627,65	64 490,41
TVA déductible sur ABS	33 577,65	36 935,42	40 628,96
TVA sur immobilisations	33 000,00		
Crédit de TVA à reporter	0,00	13 279,79	0,00
TVA à décaisser ou crédit de TVA	-13 279,79	8 412,44	23 861,45

ANNEXE 8 - Extrait du bilan au 31 décembre 2018

PASSIF	31/12/2018 avant affectation
Capitaux propres :	
Capital (10 000 actions de 50 €)	500 000,00
Réserves	
Réserve légale	50 000,00
Autres réserves	1 320 000,00
Report à nouveau	2 400,00
Résultat net de l'exercice	784 813,00
Total	2 657 213,00

ANNEXE 9 – Extrait des statuts de l'entreprise Legomo

- Le bénéfice distribuable se calcule en tenant compte des reports à nouveau antérieurs et de la dotation à la réserve légale ;
- Le dividende unitaire sera arrondi à l'euro ;
- La dotation à la réserve facultative sera égale au montant décidé par les actionnaires en assemblée générale.

ANNEXE 10 – Extrait du code du commerce : article L232-10

À peine de nullité de toute délibération contraire, dans les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions, il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

ANNEXE 11 – Projet initial d'affectation du résultat de l'exercice 2018

Bénéfice	784 813
- Report à nouveau débiteur	0
- Réserve légale	0
+ Report à nouveau créditeur	2 400
= Bénéfice distribuable	787 213
- Réserve facultative	300 000
- Dividendes versés	480 000
= Report à nouveau	7 213

La distribution d'un dividende maximum par action (arrondi à l'euro) a été envisagée après affectation de 300 000 € à la réserve facultative.

ANNEXE A –Budgets des décaissements et de trésorerie du premier trimestre 2019
(à rendre avec la copie)

Budget des décaissements

Les fournisseurs sont réglés pour 60 % au comptant et pour 40 % à 30 jours.

Budget des décaissements	Janvier	Février	Mars	Dettes au 31 mars
Dettes fournisseurs au 31/12	234 692,14			
Achats de janvier				
Achats de février				
Achats de mars				
TVA à décaisser	8 310,00	0,00	8 412,44	23 861,45
Salaires	118 600,00	118 600,00	118 600,00	
Cotisations sociales	36 640,00	37 980,00	37 980,00	37 980,00
Autres charges	115 320,00	119 410,00	119 410,00	
Impot sur les bénéfices			55 000,00	
Acquisition du nouveau matériel	132 000,00	66 000,00		
Mensualités d'emprunts		1 128,00	1 128,00	
Totaux	1 032 010,39	1 025 843,23	1 091 528,20	

Budget de trésorerie

Budget de trésorerie	Janvier	Février	Mars
Trésorerie initiale			
Encaissements			
Décaissements			
Trésorerie finale			